

formulées par les journaux, les travailleurs sociaux et les organismes en cause, le gouvernement s'est rendu compte de son erreur et cherche maintenant à améliorer la situation dans le domaine de l'habitation publique.

J'ai souvent dit qu'il est honteux de faire si peu que nous dans ce domaine. Nous n'avons que 40,000 logements sociaux, soit moins de 1 p. 100 de notre parc d'habitations. La Commission d'étude sur le logement a essayé dans son rapport de rendre le logement social odieux en le dégradant. Mais des hommes comme le professeur Rose de l'Université de Toronto ont conseillé aux membres de la Commission d'étude de se rappeler les taudis que les habitations sociales ont remplacés.

L'habitation publique est peut-être mal vue, mais elle a quand même répondu aux besoins de bien des Canadiens qui, sans elle, seraient bien plus mal logés. Quand je pense à des pays comme l'Angleterre et la Suède où 30 p. 100 des logements sont des habitations sociales, je me dis que c'est honteux de faire si peu que nous dans ce domaine. Si l'on dégrade l'habitation publique, c'est qu'elle n'a pas de services d'appoint comme des facilités de récréation et des garderies de jour. Le ministre veillera, j'espère, à ce que les nouveaux projets de logements sociaux soient pourvus de ces services.

Je sais que j'ai l'appui de tous les députés quand je déclare qu'un logement convenable est un droit humain fondamental de tous les Canadiens, tous les Canadiens ont droit à des logements de prix raisonnable. Quand je songe à ce que nous avons fait dans le domaine du logement et que je le compare à ce que nous avons fait dans celui de l'enseignement je me dis que si nous administrions nos institutions d'enseignement de la même façon que nos projets d'habitations, très peu de jeunes Canadiens franchiraient le seuil d'une école.

Il est clair que nous avons la responsabilité envers tous les Canadiens non seulement de les instruire, mais de voir à ce qu'ils aient, à titre de droit humain fondamental, des logements propres et convenables.

J'espère que le ministre saura nous engager sur la bonne voie quant à l'habitation, et qu'il nous assurera que le gouvernement accordera la somme de 720 millions de dollars nécessaire pour créer un fonds hypothécaire suffisant. J'espère qu'il s'attaquera à la question des taux d'intérêt. J'espère qu'il réfléchira à la mise sur pied d'une société de construction chargée d'édifier des demeures pour nos vieillards, et qu'il placera les projets d'habitation sociale sous son autorité. Les autres sociétés de construction au Canada ont besoin d'une société de la Couronne qui leur serve de conseil et de guide dans ce secteur important. J'espère que le ministre continuera

de contribuer à la recherche en matière de logement, de sorte que nous puissions mettre au point un type de logement répondant aux besoins sociaux et aux conditions du milieu des Canadiens.

J'ai constaté que la plupart des Canadiens se montrent très patients vis-à-vis du gouvernement et de ses piètres mesures. Mais je voudrais dire au ministre que si son action ne satisfait pas la plupart des Canadiens d'ici la fin de l'année, il devra imiter l'ancien ministre et démissionner, ce qui soulignerait la nécessité d'un chef et d'un programme convenable en matière de logement.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, le présent projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation» nous fournit l'occasion non seulement de scruter la politique du gouvernement, en ce qui concerne l'habitation, et les solutions qu'il propose en vue de mieux loger la population canadienne, mais également de voir de quelle façon il entend construire une société juste au Canada.

A mon sens, il n'y a qu'un seul mot pour qualifier le bill C-192 sur l'habitation et c'est le mot décevant. Il est décevant pour les locataires qui payaient un loyer assez onéreux et qui espéraient que le nouveau projet de loi leur permettrait enfin de posséder une habitation à prix modique, comme on le leur avait promis.

Il est également décevant pour nos jeunes qui désirent se marier et voudraient devenir propriétaires un jour, car ils croyaient que la réforme dans l'habitation favoriserait la jeunesse.

Il est décevant aussi pour nos hommes d'affaires, nos entrepreneurs qui, eux, connaissent les besoins de la population, qui savent que la demande pour les maisons est forte, qui connaissent les besoins de la population canadienne au point de vue habitation et qui ne peuvent y satisfaire. Ils ont la compétence, la main-d'œuvre, les matériaux à leur disposition, et le pays peut en fournir encore davantage. Ils connaissent les besoins des gens qui désirent des habitations et qui attendaient les amendements de la loi sur l'habitation actuellement à l'étude afin de savoir quoi faire pour combler les besoins d'une forte partie de notre population canadienne.

Ce bill est décevant non seulement à cause du taux d'intérêt auquel le gouvernement n'impose pas de plafond, mais parce qu'il a fait disparaître le plafond qui existait et qui était déjà trop élevé.

Ce bill ne prévoit rien non plus au sujet des correctifs à apporter à l'augmentation du coût de l'habitation. Nous avons eu, il y a